



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-sixième réunion du Groupe régional Afrique – Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/26)

7 - 8 novembre 2023

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le plan régional de navigation aérienne

Préparation à la mise en œuvre du plan de vol FF-ICE en Région AFI

(Présentée par l'ASECNA)

RESUME	
<p>Cette note rend compte de l'avancée des travaux du Panel ATMRPP de l'OACI sur le FF-ICE, notamment sur le plan de vol FF-ICE qui remplacera le FPL2012 d'ici 2032, et propose à la réunion de prendre des actions appropriées afin de préparer la Région à ce changement.</p> <p>Suite à donner :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Noter la nécessité d'une action coordonnée au niveau de la région AFI pour la mise en œuvre du nouveau plan de vol avec les infrastructures nécessaires ; b) Prendre les actions appropriées en vue de préparer la Région à ce changement. 	
REFERENCE(S)	<ul style="list-style-type: none"> - Doc 9965 - Rapport ATMRPP WG42
<i>Objectifs stratégiques</i>	A : Sécurité - B : Capacité et efficacité de la navigation aérienne – E : Protection de l'environnement

1. INTRODUCTION

- 1.1 Le Panel ATMRPP a été mis en place par l'OACI en 1997, avec pour objectif, le développement de nouveaux concepts opérationnels pour les besoins d'évolutions de la gestion du trafic aérien (ATM) de façon mondiale. Placé sous l'Autorité de la Commission de la Navigation Aérienne, le Panel est composé d'Experts nommés par les Etats, les ANSPs, les Compagnies aériennes, l'industrie technique. L'Afrique du Sud (Etat) et l'ASECNA (ANSP) sont les deux membres pour la région AFI. Le Panel ATMRPP travaille depuis quelques années sur le concept de "vol et flux-informations pour un environnement collaboratif (FF-ICE)".
- 1.2 Le système actuel de planification des vols présente des limitations pour soutenir les besoins de l'ATM mondial. Il s'agit notamment des limitations en termes de quantité des informations, de flexibilité, d'interopérabilité entre acteurs et de possibilités de prise de décision collaborative, etc.
- 1.3 Le FF-ICE est prévu pour pallier ces insuffisances en fournissant un environnement collaboratif permettant le partage d'informations d'une manière cohérente et harmonisée à travers un ensemble plus large de participants, avant, pendant et après le vol via un réseau sécurisé. L'objectif est, pour l'ensemble de la communauté ATM, de disposer d'informations de qualité en temps opportuns afin d'optimiser les trajectoires de vols : informations sur le vol, informations aéronautiques, informations météorologiques.

2. DISCUSSION

- 2.1 Les travaux de développement du concept FF-ICE peuvent se résumer en deux phases : FF-ICE/ release 1 (opérations avant le départ) ; FF-ICE/ Release 2 (opérations post-départ).
- 2.2 Le FF-ICE/Release1 comporte six (06) services relatifs au plan de vol : le service de planification, le service d'essai, le service de dépôt de plan de vol, le service de demande des données de vol, le service de notification et le service de publication.
- 2.3 Le développement du FF-ICE/R1 a abouti à une nouvelle présentation du Doc9965 sur le FF-ICE sous la forme de deux volumes : Doc 9965 Vol I (Concept FF-ICE) et Vol II (Guide pour la mise en œuvre du FF-ICE). Les annexes et documents pertinents de l'OACI ont été amendés pour prendre en compte le nouveau format de plan de vol. Il est prévu que ces propositions d'amendements deviennent applicables au 28 novembre 2024.
- 2.4 Le FF-ICE est supporté par le SWIM (System Wide Information Mangement) qui constitue un élément de base pour l'échange harmonisé des informations aéronautiques, météorologiques, de vol et des flux à travers les modèles respectifs AIXM, iWXXM, FIXM et FLXM. Les Etats sont encouragés à déployer le FF-ICE/R1 via le SWIM.
- 2.5 La mise en œuvre du FF-ICE/R1 débutera en 2025 et la date de retrait de l'actuel plan de vol 2012 est fixée pour fin 2032 dans les régions. Le chronogramme indicatif proposé à la Commission de la Navigation Aérienne par le Panel ATMRPP figure sur le schéma en fin de ce document. La mise en œuvre des services FF-ICE/R1 ne se réalisera pas simultanément par les Etats ; il y aura une période plus ou moins longue d'opérations dans un environnement mixte FPL 2012 et plan de vol FF-ICE. Les Etats devront alors adopter un plan de transition harmonisée tenant compte des capacités d'adaptation de chacun afin de limiter la durée et les risques liés aux opérations en mode mixte et faciliter l'interopérabilité des systèmes pendant la phase de transition.
- 2.6 Il nous paraît donc nécessaire de mener dès à présent une réflexion au niveau de la Région afin d'identifier les actions à poser pour une transition douce et harmonisée vers ce changement. La région pourrait bénéficier de l'appui de certains experts du Panel.

3. ACTION

La réunion est invitée à :

- Prendre note des informations contenues dans le présent document ;
- Prendre des actions appropriées dans le but d'harmoniser les connaissances sur le changement à venir ;
- Prendre les actions appropriées en vue de mener une réflexion sur la façon d'amener les Etats de la région vers la mise en œuvre du plan de vol FF-ICE d'ici 2032 de façon concertée.

Indicative Timeline

